

# Informations générales

## Regroupement familial

Pour plus de simplicité dans la gestion de vos assurances, vous pouvez demander que vos polices d'assurance ainsi que celles des personnes domiciliées à la même adresse soient placées sous la responsabilité d'un seul et même membre de la famille.

En tant que représentant de famille vous devenez alors l'unique personne de contact pour Assura. Toutes les communications, factures et remboursements de vos proches vous sont adressés, dont les données de santé. Vous êtes aussi en droit de demander tous les renseignements concernant les membres de votre regroupement familial, y compris ceux relatifs à la santé. Vous pouvez également agir au nom de ces derniers et pour leur compte auprès d'Assura.

Enfin, vous répondez du paiement des primes et de la participation aux coûts pour tous les membres du regroupement. En cas de sortie d'un membre de votre regroupement familial ou de la dissolution de celui-ci, toutes les factures émises avant ce changement restent à votre charge.

## Espace Client

Dans le cadre d'un regroupement familial, vous seul pouvez disposer d'un Espace Client Assura regroupant l'ensemble des informations et documents de votre famille. Si vous disposez déjà d'un Espace Client, les données relatives aux membres de votre regroupement familial y seront intégrées.

### Si vous ne disposez pas d'un Espace Client :

- Vous pouvez créer votre compte sur e-assura.ch.
- Si un autre membre de votre famille a un Espace Client, ce compte et ses données vous seront transférés.
- Si plusieurs autres membres de votre famille ont un Espace Client, il est possible d'indiquer dans le formulaire de regroupement familial le nom de la personne dont le compte doit vous être transféré. Les autres Espaces Client seront clôturés et les données qu'ils comportent seront transférées vers votre Espace Client.

### Important

- Le représentant de famille est majeur et capable de discernement.
- Le regroupement familial concerne toutes les personnes dont le nom est mentionné sur le formulaire de demande.
- Les modalités de paiement des primes et de remboursement par Assura doivent être identiques pour tous les membres du regroupement familial.

**Contact**

assura.ch

0800 277 872